

DAJI/2019/Décision/Tarifs/28

Décision portant approbation des tarifs d'inscription au colloque «Archives matérielles, traces mémorielles et littératures des Afriques»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DÉCISION

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «Archives matérielles, traces mémorielles et littératures des Afriques» organisé par le Centre interdisciplinaire d'étude des littératures d'Aix-Marseille (CIELAM).

Ce colloque aura lieu du 25 au 27 septembre 2019.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

	Inscriptions du 06 mai au 12 août 2019		Inscriptions du 13 août au 12 septembre 2019	
	HT	TTC	HT	TTC
Professeurs, enseignants-chercheurs	41,66 euros	50 euros	58,33 euros	70 euros
Doctorants Phd, étudiants	16,66 euros	20 euros	33,33 euros	40 euros
Personnel AMU, professeurs invités, comité d'organisation	Gratuité			
Repas de gala	40 euros			

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 30 avril 2019

Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

